

Thème - Droit du travail : la distinction de la vie professionnelle, de la vie personnelle et de la vie privée

Date : Mercredi 30 avril 2025 de 14h00 à 17h00

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / Niveau : 2

Objectifs :

- Maitriser les différents domaines qui relèvent des « 3 vies » en question.
- Etudier la jurisprudence récente sur la question.

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

I/ La distinction de référence : vie personnelle vie professionnelle

A/ Révision du contrat (salarié non protégé et salarié protégé)

- Modification d'un élément essentiel du contrat
 - Changement des conditions de travail
- #### B/ Rupture du contrat
- Motif disciplinaire
 - Motif non disciplinaire

II/ Focus sur la vie privée

A/ La nullité du licenciement (les 3 arrêts du 25 09 2024)

B/ Conséquences

➤ Moyens pédagogiques : PowerPoint

➤ Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Bernard GAURIAU, Ancien avocat au Barreau de Paris. Agrégé des facultés de droit. Professeur à l'université d'Angers

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.